

Approche de la résistance

Trois contenus distincts

Vu l'émergence du protestantisme

1. Résistance institutionnelle (1634) de l'Académie française contre le droit protestant, quelles que soient ses émanations, même les plus utiles

Vu l'émergence du troisième Reich

2. Résistance historique (1940) contre le nazisme — perversion de la supériorité du droit

Emergence supranationale du droit

3. Résistance intellectuelle légitime contre l'infériorité de sentiments confus, « pris dans l'histoire, face à l'immensité du temps » (Le Petit Robert 2, relativement à l'ouvrage « Précis de décomposition », CIORAN, 1949)

Encadrement de l'hérésie française

- Se réfère à la collusion contre le droit, entre
 - o Rome, radicalisée contre le droit depuis le XI^e siècle
 - o et la Sorbonne, qui réprime fermement le milieu protestant depuis le XVI^e siècle,
- Et elle est caractérisée par
 - o la résistance abusive de l'Académie française contre le droit protestant
 - o le paradoxe de la résistance historique, à la fois fondée, en termes de résilience du droit, et légitime contre le nazisme, mais illégitime d'un point de vue spécifié par CIORAN

Paradigmes de l'issue de droit

- Paradigme de DESCARTES :
 - o Pari de ruiner « les enseignements obscurs de l'école officielle » en donnant « des fondements rigoureux à la philosophie »
- Paradigme de CIORAN
 - o Engagement à ruiner l'hérésie française, dans le respect de la langue française, par une « résistance intellectuelle » responsable

Document 15h05 établi le 13 mai 2015 par Pierre-Richard Crocy

Modifié à l'indice m1 le 14 mai 2015 (Source 3)